



Département de
l'Allier
Canton de Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins
Mairie de SAINT-

PLAISIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représenté :

Suffrages exprimés : 7

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 27 mai 2024*

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240516-DEL202405_22-DE



SÉANCE DU 16 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN, Magali PARIS, Alain POUSSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

Étaient excusés : Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : RECONQUETE CENTRE BOURG-VOLET CADRE DE VIE – RENOVATION EGLISE- CLOCHE CLASSÉE

Dans le cadre du projet de l'église, il a été constaté que la cloche classée est fendue. La société Heur'Tech de Chemilly doit intervenir pour la réparation.

Un délai de 6 mois sera probablement nécessaire et cela s'intégrera dans les travaux prévus pour la rénovation du beffroi.

	Dépenses HT	Recettes HT
HEUR'TECH	13 210.00	
DEPARTEMENT		3 566.70
COMMUNE		9 643.30
	13 210.00	13 210.00

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil :

ACCEPTTE le plan de financement proposé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de demander les subventions auprès du département Allier, de la région Auvergne Rhône-Alpes, de la DRAC et tous autres organismes.

DIT que la somme est inscrite au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX